

SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe, autorisée à faire offre au public

Capital social: 9 807 702 euros - Date d'expiration: 09/07/2029

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE SCPI

Siège social: 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS - Tel: 01 82 28 99 99 - Fax: 01 44 70 91 49

RCS PARIS n°803 462 969

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Indivision Autre: Forme juridique: Fiscalité: Impôt sur le revenu Impôt sur les sociétés Nom et prénom: Denomination sociale: Impôt sur le revenu Impôt sur les sociétés Nom de jeune fille: N° SIRET: Représentant légal: Code Postal: Plant du naissance: Nationalité: Date et lieu de naissance: Nationalité: Date et lieu de naissance: Nationalité: Date et lieu de naissance: Nationalité: Email: Date et lieu de naissance: Nationalité: Date et lieu de naissance: Nation	Je (nous) soussigné(es) M ^{me} M ^{lle} M. M. et M ^{me}	Société
Nom et prénom : Dénomination sociale : Mordine de revenu Impôt sur le revenu Impôt sur le sociétés Nom de jeune fille : N° SIRET : Adresse : Représentant légal : Représentant légal : N° SIRET	Indivision Autre :	Forme juridique :
Nom de jeune fille :		
Adresse : Représentant légal : Code Postal : Ville : Nationalité : Nom de prenom du conjoint : Nom de prenom du conjoint : Nom de jeune fille : Nom de jeune	Nom et prénom :	Dénomination sociale :
Code Postal: Ville: Représentant Légal:	Nom de jeune fille :	N° SIRET :
Code Postal: Ville:	Adresse:	Renrécentant légal
Nom et prénom du conjoint : Nom de jeune fille :	Code Postal : Ville :	Nepresentant tegat
Date et lieu de naissance : Nationalité : E-mail : Portable : E-mail : Porfession :	Date et lieu de naissance :	Nationalité :
Tétéphone : Portable : E-mail : Professon : (précisez si non salarié) Situation de famille : Cétibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e) Régime matrimonial : Séparation de bien Communauté réduite aux acquêts* Communauté universelte* Autre *Si les parts de SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 constituent des biens communs, le conjoint de l'acquéreur doit donner son consentement et faire précéder sa signature de la mention « Bon pour souscription de parts » Qualité du donneur d'ordre En nom propre Représentant légal Mandataire Par louis déclarelons) souscrire* parts de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de Euros. RÈGLEMENT Recours à l'emprunt: Organisme prêteur: Montant du prêt : Par virement sur le compte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 (IBAN ci-dessous) : BIAN BIC FR 76 1010 7001 1800 0511 3006 704 BREDFRPPXXX Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 VERSEMENT DES REVENUS BIAN du souscripteur à fournir CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client EUODIA FINANCE 174 avenue charaes de Gaulle 32200 Neully sur Senee 1 rei tois exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession. Signaturels) précédée(s) de la mention manuscrite 8 Don pour souscription de parts »	Nom et prénom du conjoint :	Nom de jeune fille :
Profession:	Date et lieu de naissance :	Nationalité :
Situation de famille : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e) Régime matrimonial : Séparation de bien Communauté réduite aux acquêts* Communauté universelle* Autre *Si les parts de SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 constituent des biens communs, le conjoint de l'acquéreur doit donner son consentement et faire précéder sa signature de la mention « Bon pour souscription de parts » **Qualité du donneur d'ordre** En nom propre Représentant légal Mandataire Je (nous) déclare(ons) souscrire* parts de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de Euros. **RÈGLEMENT** Recours à l'emprunt : Organisme prêteur : Montant du prêt : BIGN Par virement sur le compte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 (IBAN ci-dessous) : IBAN BIC FR 76 1010 7001 1800 0511 3006 704 BREDFRPXXX Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 **VERSEMENT DES REVENUS** IBAN du souscripteur à fournir CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client Intois exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession. Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite Référence client Tel 101 47 avenue Charles de Gaulle 32200 Neuilly sur Seine Tel 101 43 30 07 - www.eucdia.fr Tel 101 43 30 07 - www.eucdia.fr	Téléphone : Portable :	E-mail :
Régime matrimonial : Séparation de bien	Profession : (précisez si non salarié)	
*Si les parts de SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 constituent des biens communs, le conjoint de l'acquéreur doit donner son consentement et faire précéder sa signature de la mention « Bon pour souscription de parts » Qualité du donneur d'ordre En nom propre Représentant légal Mandataire Je (nous) déctare(ons) souscrire¹ parts de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de Euros. RÈGLEMENT Recours à l'emprunt : Organisme prêteur : Montant du prêt : BIAN BIC FR 76 1010 7001 1800 0511 3006 704 BREDFRPXXX Par virement sur le compte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 VERSEMENT DES REVENUS IBAN BIC FR 76 1010 7001 1800 0511 3006 704 BREDFRPXXX Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 VERSEMENT DES REVENUS IBAN du souscripteur à fournir CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client EUQDIA FINANCE 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neully sur Seine tent de 1014 738 30 07 - www.eucloid.fr.	Situation de famille : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorc	ré(e) Pacsé(e)
précéder sa signature de la mention « Bon pour souscription de parts » Qualité du donneur d'ordre En nom propre Représentant légal Mandataire Je (nous) déclare(ons) souscrire¹ parts de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de Euros. RÈGLEMENT Recours à l'emprunt : Organisme prêteur :	Régime matrimonial : Séparation de bien Communauté réduite aux ac	cquêts* Communauté universelle* Autre
Qualité du donneur d'ordre En nom propre Représentant légal Mandataire Je (nous) déclare(ons) souscrire¹ parts de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de Euros. RÈGLEMENT Recours à l'emprunt : Organisme prêteur : Montant du prêt : Par virement sur le compte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 (IBAN ci-dessous) : BAN BIC FR 76 1010 7001 1800 0511 3006 704 Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 VERSEMENT DES REVENUS IBAN BIC CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client EUODIA FINANCE 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine 175 175 175 175 175 175 175 175 175 175	*Si les parts de SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 constituent des biens communs, le con	joint de l'acquéreur doit donner son consentement et faire
En nom propre Représentant légal Mandataire Je (nous) déclare(ons) souscrire¹ parts de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 au prix unitaire de 500 Euros, soit un investissement total d'un montant de Recours à l'emprunt : Organisme prêteur : Par virement sur le compte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 (IBAN ci-dessous) : IBAN BIC FR 7 6 1010 7001 1800 0511 3006 704 B REDFRPXXX Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 VERSEMENT DES REVENUS IBAN CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client Référence client EUDIA FINANCE 174 avenue Charles de Gaulle 82200 Neudily sur Seine Tate 0 1 47 38 30 07 - www.eucodia.fe Tate 1 1 47 38 30 07 - www.eucodia.fe Tate 1 1 47 38 30 07 - www.eucodia.fe Tate 1 1 47 38 30 07 - www.eucodia.fe Tate 1 1 47 38 30 07 - www.eucodia.fe	précéder sa signature de la mention « Bon pour souscription de parts »	
Recours à l'emprunt : Organisme prêteur :	■ Représentant légal ■ Mandataire Je (nous) déclare(ons) souscrire¹	
Recours à l'emprunt : Organisme prêteur :	RÈGLEMENT	
Par virement sur le compte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 (IBAN ci-dessous) : IBAN		
FR76 1010 7001 1800 0511 3006 704 Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 VERSEMENT DES REVENUS IBAN du souscripteur à fournir Fait à		
FR76 1010 7001 1800 0511 3006 704 Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 VERSEMENT DES REVENUS IBAN du souscripteur à fournir Fait à CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client Eu trois exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession. Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite × Bon pour souscription de		
Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 VERSEMENT DES REVENUS ■ IBAN du souscripteur à fournir □ ait à	IBAN	BIC
VERSEMENT DES REVENUS IBAN du souscripteur à fournir Fait à	FR76 1010 7001 1800 0511 3006 704	BREDFRPPXXX
■ IBAN du souscripteur à fournir Fait à	Par chèque à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2	
CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client EuoDia Finance 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Téi. 01 47 38 30 07 - www.ebud.0ff.0ff. SIEDRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client EUODIA FINANCE 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Téi. 01 47 38 30 07 - www.ebud.0ff.0ff.	VERSEMENT DES REVENUS	
CADRE RÉSERVÉ AU SOUSCRIPTEUR CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client EuoDia Finance 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Téi. 01 47 38 30 07 - www.ebud.0ff.0ff. SIEDRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE Référence client EUODIA FINANCE 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Téi. 01 47 38 30 07 - www.ebud.0ff.0ff.	IBAN du souscripteur à fournir	
Référence client en trois exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession. EuODIA FINANCE 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine × Bon pour souscription departs » Référence client EUODIA FINANCE 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Tél. 01 47 38 30 07 - www.eud.016.016		
EUDDIA FINANCE 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine 8 Bon pour souscription departs » EUDDIA FINANCE 174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Tél. 01 47 38 30 07 - www.eudia.fr	Fait àCADRE RESERVE AU	
Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Bon pour souscription de	le	
92200 Neuilly sur Seine **Bon pour souscription departs ** Tél. 01 47 38 30 07 - www.euolia.fr		
CIDEN 510 412 571 Carl capital 405006		92200 Neuilly sur Seine

Je (nous) déclare(ons) :

- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et du présent bulletin recto et verso :
- être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts ;
- avoir pris connaissance que la jouissance des parts sera effective le premier jour du mois de la souscription et au plus tard le jour de la clôture de la souscription.
- être informé(s) que la Société de Gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription ;
- que ma (notre) résidence principale est située en dehors des Etats-Unis et ne pas être désigné(s) comme « U.S. Person » (telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission);
- être informé (s) que dans le cas où je (nous) utilise(ons) les services d'un conseiller en gestion de patrimoine et/ou d'un teneur de compte conservateur et/ou d'un prestataire régulé, mes (nos) opérations sont susceptibles de donner lieu à rémunération de ces différents intervenants . Conformément à la règlementation notamment l'article 319-9 du RGAMF et l'instruction 2013-10, les informations relatives à cette rémunération sont disponibles sur simple demande auprès de chaque prestataire.

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la notice relative à la seconde augmentation de capital a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 02/11/2015.

La note d'information relative à la seconde augmentation de capital a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°15-26 en date du 28/10/2015.

La note d'information est adressée sur simple demande écrite du porteur auprès d'URBAN PREMIUM – 10, rue du Chevalier Saint-George – 75001 PARIS, ou consultable sur le site Internet : **www.urban-premium.com**.

Documents à joindre obligatoirement :

- Relevé d'Identité Bancaire (pour le versement des revenus)
- Copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou du passeport du ou des souscripteurs ou du représentant légal
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Déclaration sur l'origine des fonds le cas échéant (cf. au verso)
- Pour les personnes morales, K-bis (de moins de 3 mois), statuts certifiés conformes et pièce(s) d'identité du/des gérant(s)



SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe, autorisée à faire offre au public

Capital social: 9 807 702 euros - Date d'expiration: 09/07/2029

Siège social : 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS - Tel : 01 82 28 99 99 - Fax : 01 44 70 91 49

RCS PARIS n°803 462 969

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

MODALITES RELATIVES A LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 09/11/2015

Montant de la seconde souscription publique: 10 387 952 Euros divisé en 24 616 parts nouvelles à émettre de 422 Euros de valeur nominale. En cas de souscription intégrale de l'augmentation de capital initialement prévue avant la date de clôture de la souscription, la Société de Gestion se réserve la possibilité de majorer le montant de celle-ci dans la limite de 30% maximum du montant initialement prévu. Dans le cas où, à la date de clôture prévue de l'augmentation de capital, le montant initial ne serait pas intégralement souscrit, la Société de Gestion pourra réaliser l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à la condition que celles-ci représentent au moins 75% du montant initialement prévu.

Montant du capital social statutaire maximal: 25 396 382 Euros divisé en 60 181 parts de 422 Euros de valeur nominale

- des frais de recherche d'investissements, de préparation

et de réalisation des augmentations de capital de :...... 5 EUROS

Soit un prix de souscription de 500 euros TTC.

Sur la prime d'émission sera, notamment, amortie la commission de souscription de 11,834% HT soit 12% TTC (au taux de TVA en vigueur) au titre :

- des frais de collecte de capitaux à hauteur de 11% TTI (commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1°-e du Code Général des Impôts) soit 55 €
- des frais de recherche d'investissements, de préparation et de réalisations des augmentations de capital, à hauteur de 0,834% HT (4,17 € HT), soit 1% TTC (5 € TTC).

Le prix de souscription s'entend net de tous autres frais.

Date de clôture des souscriptions : 31 décembre 2015. La clôture pourra intervenir par anticipation en cas de souscription intégrale avant cette date.

Minimum de souscription : 20 parts soit 10 000 Euros

Modalités de règlement : Le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 au moment de la souscription et pour la totalité du prix d'émission (500 Euros x nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : URBAN PREMIUM – 10, rue du Chevalier Saint-George – 75001 PARIS **Date de jouissance :** Les parts souscrites porteront jouissance avec effet le premier jour du mois de la souscription et au plus tard le jour de la clôture de la souscription

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la société.

Fiscalité: la SCPI URBAN PRESTIGIMMO 2 bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 8 du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

Démarchage : en cas de démarchage bancaire ou financier, le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L 341.16 IV et V du Code Monétaire et Financer. Par ailleurs, en cas de démarchage bancaire ou financier, vous pouvez être amené à signer un récépissé qu'il conviendra de joindre à votre bulletin de souscription, avec une attention particulière à ce que la date du bulletin de souscription soit postérieure de trois jours ouvrés minimum à celle du récépissé.

Loi informatique et libertés – protection des données à caractère personnel. En l'application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires pour la souscription des parts de la SCPI et qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est URBAN PREMIUM. Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion des opérations effectuées en exécution des services souscrits par URBAN PREMIUM, les sociétés du groupe auquel elle appartient ainsi que par ses prestataires et partenaires. Les personnes sur lesquelles portent les données acceptent que celles-ci soient exploitées et/ou communiquées selon les modalités précisées ci-avant. Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de URBAN PREMIUM - 10, rue du chevalier Saint George - 75001 Paris, d'en exiger, le cas échéant, la rectification, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale.

Société de Gestion : URBAN PREMIUM

S.A.S. au capital de 1,5 million d'euros - RCS PARIS n°521 473 017

Agrément AMF n° GP10000021 du 8 juin 2010 pour la gestion immobilière

Siège social : 10, rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS - Tel : 01 82 28 99 99 - Site internet : www.urban-premium.com

La note d'information relative à la seconde augmentation de capital a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°15-26 en date du 28/10/2015.

Conformément à l'article 422-196 du règlement général de l'AMF, la notice relative à la seconde souscription au public a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 02/11/2015.